

DELEGATION DE Monsieur Jean-Louis DAVID

D-2013/202

Exonération des droits de place, des taxes annuelles de voirie et de la taxe locale de publicité extérieure sur les voies impactées par les travaux de requalification de l'espace Saint Michel

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le commerce sédentaire contribue pleinement à l'essor économique de la Ville et de ses quartiers.

Les travaux de requalification de l'espace Saint Michel ont nécessité le déplacement du marché Saint Michel sur les quais des Salinières et la place Duburg, ce qui a entraîné une baisse de fréquentation autour de la place Saint Michel. De plus, l'importance des travaux et leur durée engendrent une gêne importante dans l'exercice de l'activité des commerçants qui se répercute sur le chiffre d'affaire.

Parmi leurs charges, les commerçants ont à acquitter des droits de places (terrasse, étalages, appels commerciaux...) et des taxes annuelles de voirie (devantures, stores, enseignes...sur façades et autres ouvrages).

Dans ces conditions et dans un contexte très exceptionnel, une remise gracieuse des droits d'occupation et de surplomb du domaine public dans le périmètre suivant :

- rue des Faures
- rue des Allamandiers
- place Duburg
- place Maucaillou
- place Canteloup
- rue Gaspard Philippe
- rue Clare

est demandée pour l'année 2013 et jusqu'à la fin des travaux. Les listes desdits commerçants concernés par ces taxes sont jointes en annexe.

Je vous propose, Mesdames, Messieurs, compte tenu des motifs invoqués, d'autoriser Monsieur le Maire à consentir une remise gracieuse de ces taxes.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, les travaux de requalification de l'espace Saint-Michel ont nécessité le déplacement du marché Saint-Michel sur les quais des Salinières, ce qui a entraîné une baisse de fréquentation autour de la place elle-même vu l'importance des travaux et leur durée, puisque les travaux sont envisagés pour devoir durer jusqu'en juillet 2015.

Dans ces conditions et après un long travail de concertation avec le maire adjoint et les commerçants vous avez accepté de proposer au Conseil Municipal aujourd'hui une exonération des taxes de voirie, de devantures, de stores, d'enseignes que les commerçants de cet endroit ont l'habitude de payer, pour l'année 2013 jusqu'à la fin des travaux, c'est-à-dire l'année 2014 également.

Globalement cela représentera une somme d'environ 50.000 euros.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

Monsieur le Maire, chers collègues, tout d'abord cette délibération qui vise à ne pas fragiliser davantage les petits commerces de Saint-Michel va exactement dans le sens de ce que nous n'avons cessé de demander depuis l'annonce des travaux. Nous nous en félicitons.

En revanche nous ne pouvons que rester dubitatifs face aux affirmations de certains de vos adjoints relayés aussi par le journal local de ce jour, tentant de nous rassurer quant à la non gentrification du quartier. Il nous semble que ce n'est pas là le problème essentiel.

Le problème de ce quartier est que les populations qui l'ont toujours composé puissent s'y reconnaître et continuer d'y vivre en harmonie pendant et après la rénovation.

Or trois éléments nous en font douter.

Tout d'abord le prix de l'immobilier qui s'envole et ne peut qu'attirer les spéculateurs.

D'autre part les injonctions de rénovation sans aides suffisantes qui font fuir les petits propriétaires désargentés.

Enfin et surtout la délocalisation forcée de l'habitat social qui force une grande partie des familles précaires à être relogées dans des quartiers plus périphériques car le nombre de logements sociaux à Saint-Michel ne correspond pas, loin s'en faut, au besoin de ce quartier.

Fort heureusement le quartier lui-même semble résister vaillamment aux assauts de gentrification possible.

De plus, In Cité joue malgré tout un rôle de régulateur du marché, même si cela s'avère encore insuffisant aujourd'hui.

Sur ces trois points et en tout état de cause nous resterons vigilants tout le long des travaux et même après.

M. LE MAIRE. -

On le fera ensemble.

M. ROBERT

M. ROBERT. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour compléter ce qu'a dit mon collègue Jean-Louis DAVID, vous avez rencontré les commerçants il y a à peu près 3 semaines.

J'aimerais tout d'abord dire le climat de travail que nous avons avec eux : une rencontre régulière pendant l'élaboration du projet lors de la concertation, mais aussi depuis que le projet est arrêté pour toute la phase de préparation des travaux et aujourd'hui le démarrage.

Dire au Conseil que les travaux vont démarrer le 4 juillet officiellement avec le premier coup de pioche. Il y aura une phase de préparation.

Nous passerons un peu plus tard dans ce Conseil la signature des marchés avec les entreprises.

Vous le savez, nous avons eu un appel d'offres infructueux, mais je crois que nous avons eu raison de relancer. C'est un projet qui s'élève déjà à 14 millions d'euros. Nous ne pouvions pas dépenser plus, CUB et Ville, et nous avons cette fois-ci des devis conformes à nos estimations, ce qui va nous permettre de démarrer les travaux.

Comme je le disais nous avons rencontré les commerçants. Nous avons établi un plan d'aides et d'animations qui va d'ailleurs au-delà du soutien aux commerçants, qui va aussi permettre la vie de ce quartier pendant une période de travaux.

Ça passe par cette exonération.

Ça passe aussi par d'importantes aides logistiques et en matière également de communication que nous sommes en train d'élaborer avec l'association.

Ça passe également par un plan média de promotion du quartier pour que les clients continuent de venir.

Ça passe aussi par un développement du tourisme. Avec mon collègue Stephan DELAUX nous aurons une nouvelle animation à proposer dès le mois de juin avec l'Office de Tourisme qui devrait faire parler d'elle.

Bref, c'est tout un travail que nous avons entrepris qui vient s'ajouter, il faut le rappeler, aux aides financières directes qui ont été attribuées aux commerçants pour 200.000 euros d'aides à l'investissement, pour que les commerces puissent aussi se moderniser.

Si nous ajoutons les exonérations de taxes pour les commerçants du marché, ce sont plusieurs centaines de milliers d'euros que la Ville de Bordeaux débloque pour le soutien à l'activité économique dans ce quartier. Nous pouvons nous en féliciter.

M. LE MAIRE. -

J'ai moi-même présidé une réunion de concertation avec l'association des commerçants et de nombreux commerçants. Cette réunion s'est passée dans un très bon climat. Les commerçants ont des difficultés qui méritent qu'on les aide. C'est ce que nous faisons.

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Deux mots pour dire qu'en ce qui nous concerne nous allons voter cette délibération, mais aussi pour rappeler ce qu'est notre position de principe depuis le lancement des travaux qui démarrent à peine.

C'est un quartier très sensible de Bordeaux et donc une question très sensible pour notre Conseil Municipal. Nous considérons que tant que les travaux ne sont pas terminés, tant que cette place Saint-Michel qui méritait effectivement d'être rénovée et sauvegardée ne sera pas achevée, il est difficile de faire des pronostics sur ce que sera effectivement son devenir.

Il est à notre sens trop tôt pour dire que « Saint Mich » conserve sa vocation d'intégration et sa mixité, comme cela a été indiqué dans le quotidien ce matin auquel Mme VICTOR-RETALI faisait référence.

De même qu'il est aussi vraisemblablement prématuré pour dire que Saint-Michel a perdu sa vocation d'intégration et de mixité. Je pense que ça nous le verrons lorsque la place sera entièrement rénovée et que le quartier aura trouvé la nouvelle vigueur urbanistique qu'il mérite.

Donc pour le moment nous sommes uniquement très attentifs à l'évolution des travaux sur la place.

M. LE MAIRE. -

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette aide aux commerçants est importante. Nous vous l'avions suggérée à l'époque. Nous sommes heureux que vous vous engagiez dans cette voie.

Néanmoins, contrairement à ce que j'ai pu lire également dans Sud-Ouest aujourd'hui et à l'autosatisfaction dont évidemment ici on est spectateurs, les familles les plus modestes continuent à partir, non pas de leur plein gré, de Saint-Michel. Si jamais il vous faut quelques témoignages concrets je les mets à votre disposition.

Autrement dit, à côté de cette aide aux commerçants il faudrait que la Ville ait un engagement fort pour pouvoir permettre à ces familles les plus modestes de rester sur le quartier.

Il y a deux outils publics qui sont à votre disposition.

Le premier c'est évidemment la question des logements sociaux publics. Aujourd'hui on est encore très loin des objectifs qui étaient fixés par la Convention Publique d'Aménagement à In Cité.

Le deuxième élément c'est le travail sur les sorties de conventionnement, c'est-à-dire en gros les logements sociaux privés. Vous savez que les PST font l'objet de subventions mais que pour la plupart elles arrivent, parce que le plan a été déclenché il y a plus de 9 ans, à expiration. Et aujourd'hui on retrouve sur le marché du logement libre un certain nombre de logements qui étaient considérés comme du logement social privé.

Aujourd'hui il manque véritablement du travail sur du reconventionnement.

Donc mécaniquement on a une population qui est contrainte de partir de ce quartier. J'aimerais que vous preniez l'engagement ici de faire tout ce qui est en votre pouvoir. Vous avez quelques outils à votre disposition pour permettre à ces familles de rester dans ce quartier et continuer à offrir à Saint-Michel cette diversité dont on parle tous.

M. LE MAIRE. -

M. GAUTE

M. GAUTE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, simplement pour dire que sur le fait d'avoir relancé ces marchés, effectivement il y a eu un peu de déception au départ, mais in fine ça nous a permis, notamment sur le gros œuvre, d'avoir une économie de l'ordre de 1 million d'euros.

M. LE MAIRE. -

M. ROBERT

M. ROBERT. -

Monsieur le Maire, je voudrais donner des précisions sur l'article paru aujourd'hui dans Sud-Ouest.

D'abord c'est une initiative d'une journaliste que vous connaissez tous qui s'appelle Isabelle Castéra. Je pense qu'on ne pourra pas la taxer de défendre toujours In Cité et la politique municipale sur ce quartier.

Elle est venue voir les personnes qui s'expriment dans cet article en nous disant : « J'ai l'impression que le changement tant annoncé à Saint-Michel n'est pas en train de se produire. » Elle a interviewé pour ça un certain nombre de personnes dont un sociologue, M. Oblet, qui explique qu'effectivement dès la rénovation des années 80 ce débat existait déjà. Je vous invite à regarder le site de vidéo INA, vous trouverez des reportages tout à fait éloquentes.

Que se passe-t-il aujourd'hui à Saint-Michel ?

Dire qu'il y a un phénomène de gentrification c'est effectivement trop tôt. Je suis assez d'accord avec ce qu'a dit Pierre HURMIC. En revanche nous faisons tout pour que ce phénomène n'existe pas.

Nous avons la politique pour l'habitat. La création de logements sociaux. Je rappelle à M. ROUYEYRE que nous sommes dans les objectifs de la CPA puisqu'il y a 35% de logements privés dans toutes les opérations et que la part des logements sociaux publics ne cesse d'augmenter. Mais ça a un coût, un coût important. Il y a un surcoût sur les logements publics en centre historique.

Nous avons également un plan sur le commerce, on vient de l'évoquer, et un plan sur l'espace public pour réaménager cet espace.

Comme je le disais ce matin, je crois que nous avons une chance c'est d'avoir un quartier d'intégration en cœur de ville, un quartier qui n'est pas à la périphérie de la ville, qui n'est pas ghettoisé et qui bénéficie d'une vraie mixité sociale sur les gens qui y viennent, qui y passent la journée. Mais il ne faut pas oublier que cette mixité quand on regarde les habitants, elle n'est plus vraie.

Nous avons beaucoup d'insalubrité encore et nous avons mis en place tous les moyens pour lutter contre. Nous avons de l'habitat vacant, nous allons également lutter contre.

Donc il ne faut pas se tromper, les indicateurs sociaux sont très clairs, il nous faut agir sur ce quartier et ne pas vouloir céder en permanence au conservatisme où rien ne doit changer, où Saint-Michel doit rester tel qu'il est. Moi je crois qu'au vu des indicateurs sociaux, non, Saint-Michel ne peut pas rester dans cette situation-là.

Néanmoins, je le répète, nous mettons tous les ingrédients pour que ce quartier reste et demeure un quartier agréable à vivre, populaire et mixte par bien des aspects.

M. LE MAIRE. -

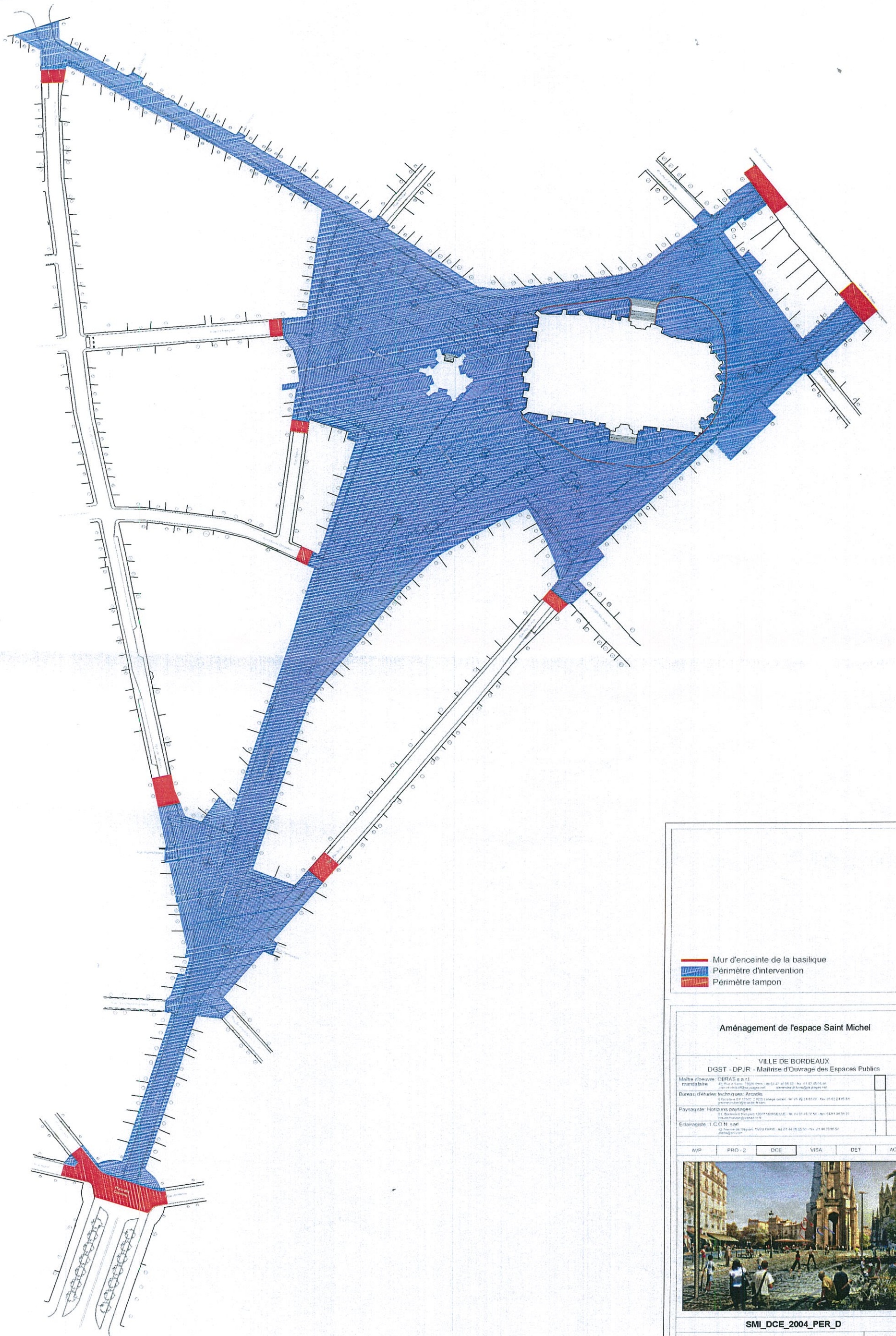
Merci. En tout cas je crois que la municipalité peut être fière de ce qu'elle fait dans ce quartier avec les OPAH qui se sont succédées, maintenant l'opération Bordeaux (Re)Centres, le PNRQAD, l'aide de l'Etat bien entendu, et plus particulièrement l'embellissement de la place Saint-Michel. C'est un très beau projet.

Je pense que personne ne votera contre la délibération 202.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

Merci.



- Mur d'enceinte de la basilique
- Périmètre d'intervention
- Périmètre tampon

Aménagement de l'espace Saint Michel

VILLE DE BORDEAUX
 DGST - DPJR - Maîtrise d'Ouvrage des Espaces Publics

Maître d'œuvre : CERAS s.a.r.l.
 85, Rue de Sully - 33000 Bordeaux - Tél. 05 57 47 00 00 - Fax 05 57 45 00 00
 e-mail : ceras@bordeaux.fr - www.ceras-bordeaux.fr

Bureau d'études techniques : Arcadis
 10, rue de la République - 33000 Bordeaux - Tél. 05 57 28 85 00 - Fax 05 57 28 85 31
 e-mail : bordeaux@arcadis.com

Paysagiste : Horizons Paysages
 15, Boulevard Pasteur - 33000 BORDEAUX - Tél. 05 57 45 02 00 - Fax 05 57 45 02 01
 e-mail : horizons@horizons-paysages.com

Eclairagiste : I.C.O.N. s.a.r.l.
 62, Rue de la République - 33000 BORDEAUX - Tél. 05 57 44 70 00 - Fax 05 57 44 70 00
 e-mail : ico@ico-n.com

AVP PRO - 2 DCE VISA DET AOR



SMI_DCE_2004_PER_D

Plan des périmètres d'intervention

Echelle : 1/500
 Date : 15 juin 2012

**EXONERATION DE LA TAXE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
TRAVAUX QUARTIER SAINT MICHEL
ANNEE 2013**

ETABLISSEMENT	COMMERCANT	ADRESSE	TERRASSE et/ou ETALAGE	MONTANT DÛ
LE BAZAR	SAAOUDI Abdelslam	35 rue des Faures	ETALAGE	371,20 €
AU BOUT DU MONDE	SAAOUDI Abdelhakim	37 rue des Faures	TERRASSE	1 083,20 €
LE SAINT MICHEL	PLANTIVEAU Jean-Marc	39 rue des Faures	TERRASSE	1 403,60 €
ATLAS	ASSAADI Mohamed	43-45 rue des Faures	TERRASSE	2 187,76 €
CHAT NOIR CHAT VERT	ASSAADI Saïd	47 rue des Faures	TERRASSE	617,88 €
LE PALMIER DE MAHDIA	MAHDI Mondheur	89 rue des Faures	ETALAGE	631,04 €
TOTAL RUE DES FAURES				6 294,68 €
NOODLE'S BAR	JEANNAU Patricia	16 place Meynard	TERRASSE	720,90 €
MESON LA VENTA	BIHL Stéphane	17 place Meynard	TERRASSE	1 495,20 €
BUENA PIZZA	LECLERCQ Gilles	21 place Meynard	TERRASSE	1 083,20 €
LA MERE MICHELE	MALLO Yan	22 place Meynard	TERRASSE	1 051,16 €
LE MARHABA	MAOUCHE Rabah	Place Meynard (ETS au 27 rue des Faures)	TERRASSE	762,80 €
MOJNDIAL SANDWICHS	ABDEDDINE Hicham	30 place Meynard	TERRASSE + ETALAGE	1 080,00 €
LE CAFE DE LA FRATERNITE	MENDER Yacine	Place Meynard (angle sur St François)	TERRASSE	762,80 €
TOTAL PLACE MEYNARD				6 956,06 €
DIMAHALLAL	BAKCHATI Najib	12 place Canteloup	ETALAGE	399,77 €
BROCANTE	RIVA Emmanuelle	14 place Canteloup	ETALAGE	177,28 €
LE PASSAGE SAINT MICHEL	URUTY Franck	14-15 place Canteloup	TERRASSE	3 676,93 €
TCHING TCHANG TCHONG	N'GUYEN Thi Thanh	16 place Canteloup	TERRASSE	491,28 €
TOTAL PLACE CANTELOUP				4 745,26 €
BAR MARLENE	ALCAREZ Marlène	12 place Maucaillou	TERRASSE + ETALAGE	148,55 €
TOTAL PLACE MAUCAILLOU				148,55 €
LA FLECHE	DE CASTRO AIRES Antonio	1 rue Gaspard Philippe	TERRASSE	1 115,87 €
LES SAVEURS DE L'ATLAS	ZOUAI Mamat	3 rue Gaspard Philippe	TERRASSE	164,75 €
RIZANNA	KAAOUACHI Rachida	7 rue Gaspard Philippe	TERRASSE	250,47 €
CASSE-CROUTE	ABBADIE Bruno	9 rue Gaspard Philippe	TERRASSE	410,76 €
COPY SAINT MICHEL	ENGARD Didier	12 rue Gaspard Philippe	ETALAGE	142,70 €
ETCETERA	LARAJE Abdelhamid	16 rue Gaspard Philippe	ETALAGE	132,96 €
AU PETIT CAFE	WHAHBI Siham	29 bis rue Gaspard Philippe	TERRASSE	55,66 €
LE CALIFORNIA	AFONSO Dorès	29 rue Gaspard Philippe	TERRASSE	108,54 €
BOUCHERIE ALIMENTATION ALI	YAGCI Ali	30 rue Gaspard Philippe	ETALAGE	132,96 €
UN JARDIN EN VILLE	CAUVIN Ludivine	30 rue Gaspard Philippe	ETALAGE	312,01 €
TENKA	BEN SAFI Ramm'dan	32 rue Gaspard Philippe	TERRASSE	83,49 €
TOTAL RUE GASPARD PHILIPPE				2 910,17 €
TOTAL GENERAL DE L'EXONERATION				21 054,72 €

- ✦ Rue des Allamandiers
- ✦ Place Duburg
- ✦ Rue Clare

Pas d'autorisations.

PREVISIONNEL 2013

RUE DES FAURES					
NOM DU COMMERCE		N° VOIE	TLPE	TAV	
HAMDANI		82			38,03 €
AUTO ECOLE		3	6,00 €		
BISTROT DE L'ATLAS		43	19,20 €		204,26 €
CHAT NOIR		47	8,00 €		
COFFURE CLAUDINE MONIQUE		69	7,04 €		43,20 €
EL BOQUERON		83	10,40 €		45,72 €
EURL RACHA		9			38,03 €
FIDEL PHONE		66	5,52 €		
FOJUM		7	79,20 €		38,10 €
HALOUJ BOUAZZA		74	8,00 €		
HAMDANI BOUCHAIB		80	8,40 €		
ISTANBULM MARKET		84			38,03 €
FURT RAMAZAN		55	7,04 €		38,03 €
LA COLOMBE		85	8,00 €		
LCL LE CREDIT LYONNAIS		41			38,03 €
LE PALMIER DE MADHIA		89	8,00 €		38,03 €
LE RIAD		77			16,56 €
MAGNOUJI		52	9,60 €		
MAHDI MONDHEUR		78	31,20 €		38,03 €
MARAHABA SALON DE THE		27	23,44 €		59,46 €
PHARMACIE LA FLECHE		46	91,36 €		
IZZA DONNER		48	14,88 €		
SAAOUDI		79	10,00 €		38,03 €
SAAOUDI		37	14,00 €		95,25 €
LA ROSE DE TUNIS		70	22,40 €		
SARL BORDEAUX RESTO		53	14,24 €		80,28
LE SOLEIL DU Portugal		11			43,20 €
SOULARD RIGOUIN		51	21,60 €		
SAINT MICHEL		39	27,36 €		38,03 €
YCINFO		59	42,08 €		38,03 €
TOTAL			496,96 €		1 006,33 €

PLACE DU MAUCAILLOU					
NOM DU COMMERCE		N° VOIE	TLPE	TAV	
ALCARAZ MARLENE		13			65,04 €
LA CUV / VINS ET SPIRITUEUX		7	15,20 €		
LE SAFRAN		2	12,00 €		38,03 €
RESTAURATION DE TABLEAU		4	36,00 €		46,26 €
TOURIA MJAHEB		12			
TOTAL			63,20 €		149,33 €

RUE CLARE				
NOM DU COMMERCE	N° VOIE	TLPE	TAV	
ARCOS	7	42,88 €	43,20 €	
CHARCUTERIE DES CAPUCINS	10	9,60 €	207,84 €	
CŒUR D'ORIENT	17	64,00 €	38,03 €	
DECO ORIENTALE	5	34,08 €	43,20 €	
JACQUES LABARTHE	13		51,84 €	
MAOUCHE SEMIR	9	9,60 €		
TOFA COIFFURE	14	63,84 €	38,03 €	
XANS DIDIER	1		51,84 €	
TOTAL		224,00 €	473,98 €	

RUE GASPARD PHILIPPE				
NOM DU COMMERCE	N° VOIE	TLPE	TAV	
ALIMENTATION BOUCHERIE ALI	30	7,04 €	87,90 €	
AU PETIT CAFE	31		38,03 €	
BEKKALI ABDESIAM	26	19,20 €	120,42 €	
BORDEAUX EMBALLAGES	39	14,00 €		
CLAIRSIENNE	1		243,84 €	
COPY SAINT MICHEL	12	33,04 €		
EL ATLAS BOUCHERIE	5	24,16 €	119,40 €	
ETS SALAH VIANDES	2	12,80 €		
KERROUM MOHAMED	33		96,54 €	
LA FLECHE SARL	1	23,36 €		
LE CALIFORNIA	29	6,40 €	45,72 €	
LE GIRUNDIA SARL	9	9,92 €	167,64 €	
LE MOGADOR	4	51,84 €	21,60 €	
LE WEEK END	28	13,52 €	111,78 €	
MAISON DE LA PRESSE	27	14,40 €	76,20 €	
RESTAURANT RIZANA	7	12,20 €	80,28 €	
RIVIERE	7		114,30 €	
SARL LE SAVEURS DE L'ATLAS	3	36,48 €	127,06 €	
TENKA	32	12,80 €	134,64 €	
TOTAL		291.16	1 585,35 €	

RUE DES ALLAMANDIERS				
NOM DU COMMERCE	N° VOIE	TLPE	TAV	
ALIMENTATION ARARAT	3	11,04 €	99,60 €	
SARL DOUNA HALAL	2		83,82 €	
LES HANGARS DU PASSAGE	12	29,60 €		
NATAL NTOWA	8	16,00 €		
TOTAL		56,64 €	183,42 €	

PLACE DUBURG				
NOM DU COMMERCE	N° VOIE	TLPE	TAV	
AS INTERIM TRAVECO		38,40 €		
TOTAL		38,40 €		

PLACE CANTELOUP				
NOM DU COMMERCE	N° VOIE	TLPE	TAV	
DIMAHALLAL AZIZE	12	65,79 €	95,25 €	
LE PASSAGE	14	11,20 €	324,39 €	
NGUYEN THI THANH	18	7,20 €	129,54 €	
TOTAL		84,19 €	549,18 €	

PLACE MEYNARD				
NOM DU COMMERCE	N° VOIE	TLPE	TAV	
AUGIER	29		38,03 €	
BOS/LA MERE MICHELE	22	8,40 €	60,96 €	
SARL BOUIA BOUIA	32	36,24 €		
BUENA PIZZA	21	45,60 €	57,15 €	
HABIB VOYAGES	20	27,52 €	53,34 €	
SARL LE RAYANE	28		38,03 €	
MESON LA VENTA	17	16,56 €	259,35 €	
MONDIAL SANDWICHS	30	26,08 €	38,03 €	
NOODLE'S BAR	16	8,00 €	137,16 €	
TOTAL		168,40 €	682,05 €	

PLACE DES CAPUCINS				
NOM DU COMMERCE	N° VOIE	TLPE	TAV	
PHARMACIE DES HALLES	59	37,92 €		
CROCK PIZZA	60	91,20 €		
TOTAL		129,12 €		

RUE BERGERET				
NOM DU COMMERCE	N° VOIE	TLPE	TAV	
TRIPERIE DES CAPUCINES	43	38,93 €		
TOTAL		38,93 €		
TOTAL GENERAL		1 591,00 €	4 629,64 €	

D-2013/203

Implantation de caméras périmètre vidéo protégé 'Grand-Parc'. Demande de subvention. Autorisation

Monsieur Jean-Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2013, vous avez été informés de la création d'un nouveau périmètre de vidéo protection sur le secteur Grand-Parc/Chartrons.

A la demande d'associations de quartier et de la direction départementale de la sécurité publique, la Ville propose d'installer dans ce nouveau périmètre des caméras de vidéo protection pour compléter les opérations de la Police Nationale, et plus précisément dans le secteur du centre commercial « Europe ». Ce site fait en effet régulièrement l'objet de faits délictueux et d'actes d'incivilité.

Une étude menée par les services de la Ville préconise l'installation de 5 caméras permettant de vidéo protéger le centre commercial mais également ses abords. Le coût total estimé pour ce projet s'élève à 81.764,21 euros HT.

L'Etat, qui encourage ces équipements, est susceptible de cofinancer ces travaux au titre du fonds d'intervention pour la prévention de la délinquance, à hauteur maximum de 50%, selon les enveloppes disponibles.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs :

- d'approuver cette opération
- de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :
 - à solliciter le cofinancement de l'Etat sur cette opération
 - à signer la convention y afférant,
 - et à procéder à son encaissement.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Monsieur le Maire, dans la continuité du vote lors du dernier Conseil Municipal d'un dispositif de caméras de vidéo protection au Grand Parc, nous faisons aujourd'hui une demande de subvention auprès de l'Etat qui nous a encouragés fortement à mettre ce dispositif en place et qui propose de participer à son financement.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme VICTOR-RETALI

MME VICTOR-RETALI. -

On nous demande cette fois d'entériner la participation de l'Etat à la pose des 5 caméras qui surveilleront la place de l'Europe au Grand Parc.

Il se trouve que l'Etat s'est tellement désengagé au cours des 10 dernières années auprès des associations d'éducation populaire et de lien social qui existaient sur ce secteur, et avec lui, entraînées par la politique d'austérité tous azimuts, les différentes collectivités territoriales dont dépend la survie de ces associations, que ce lien social semble aujourd'hui rompu au Grand Parc. C'est du moins ce qu'on nous dit pour justifier la pose de ces caméras.

Il nous faut souligner que c'est parce que les associations présentes sur le terrain ont tellement de difficultés à survivre que la Ville financièrement soutenue par l'Etat se voit contrainte, selon les propres termes de M. DAVID en commission, de poser ces caméras dont le coût, rappelons-le, n'est pas anodin. On est autour de 98.000 euros pour une caméra, à moins que cela ait encore augmenté. Ça fait pas loin de 500.000 euros en tout.

En effet, nous continuons de penser contre vents et marées qu'un quartier du Grand Parc mieux conçu, mieux désenclavé et plus profondément maillé par des associations locales mieux soutenues, disposant d'infrastructures pertinentes - où en est donc la salle municipale promise depuis si longtemps ? - ne nécessiterait pas ce type de surveillance, qui plus est, ciblé sur une population déjà fragilisée et précarisée.

C'est pourquoi nous nous opposons avec force à cette implantation et proposons que les sommes nécessaires pour installer ces 5 caméras soient reventilées aux associations et au centre social du Grand Parc. Merci.

M. LE MAIRE. -

M. ROUYEYRE

M. ROUYEYRE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vous éviterai l'ensemble des arguments que nous avons déjà évoqués. Je rappelle toutefois que là nous avons le prix, environ 81.000 euros. C'est 4 fois le budget accordé à la diversité, le budget dont je parlais tout à l'heure, pour simplement ces quelques caméras au Grand Parc.

Vous nous parlez beaucoup de complémentarité pour justifier ces caméras, mais en réalité elles vampirisent les subventions qui pourraient être accordées à celles et ceux qui sont sur le terrain et qui travaillent pour faire exister le vivre ensemble.

Quand on voit les subventions accordées à la diversité, ou même, je veux bien vous l'accorder Mme FAYET, aux autres actions complémentaires, on voit bien qu'il y a un vrai déséquilibre et que la majorité fait le choix de ces caméras.

Deuxième élément, on l'a vu encore récemment, elles sont parfaitement inefficaces. La justice a toutes les peines du monde à identifier les individus qui pourraient être sur ces bandes, en particulier quand elles filment la nuit. En tout cas on sait que les moyens ne sont pas à disposition pour intervenir rapidement. Elles n'ont jamais permis de prévenir des crimes et des délits. Si ça avait été le cas on nous l'aurait dit. Donc là-dessus non plus nous ne sommes pas convaincus.

Troisième élément, vous le savez, on l'a déjà répété maintes fois ici, ces caméras n'ont que vocation à une chose c'est de déplacer les problèmes. Ça ne résout évidemment pas la situation. C'est ce qu'on appelle « l'effet plumeau ». Donc évidemment sur ce site on verra la petite délinquance, les incivilités comme vous les appelez dans la délibération, se déplacer un peu plus loin, mais ça ne réglera pas le problème.

M. LE MAIRE. -

M. HURMIC

M. HURMIC. -

Un mot seulement pour rappeler ce qu'est notre position vis-à-vis de cette délibération. Nous en avons déjà débattu il y a de cela un mois.

Je veux rappeler ici que l'Etat, en fait, à travers cette délibération nous aide à cofinancer ce qui correspond très précisément à un désengagement de l'Etat vis-à-vis de ses fonctions jadis régaliennes, à savoir la sécurité publique.

Effectivement, le but affiché de ces caméras de lutter contre les insécurités publiques, nous continuons à considérer que cela relève des missions naturelles régaliennes de l'Etat, disais-je.

On peut également constater que l'Etat, avec une certaine pérennité quelle que soit sa couleur politique, continue ce désengagement sur un sujet qui n'est pas des plus importants mais qui mérite tout de même d'être stigmatisé.

Dans ces conditions nous continuerons à voter contre ce type de délibération.

M. LE MAIRE. -

M. DAVID

M. JEAN-LOUIS DAVID. -

Monsieur le Maire, juste pour dire à Mme VICTOR-RETALI que 81.000 euros c'est pour les 5 caméras. Ce n'est pas le prix d'une caméra contrairement à ce que vous avez dit tout à l'heure.

Sur le reste du débat, on l'a déjà eu au dernier Conseil Municipal, chacun reste avec plus ou moins de bonne foi sur ses positions. Mais je continue à penser et à expliquer qu'elles seront de nature à apaiser le climat là où nous les installons.

M. LE MAIRE. -

Mme CAZALET

MME CAZALET. -

Juste un mot pour signaler à Mme VICTOR-RETALI que toutes subventions confondues de la Ville de Bordeaux au centre social du Grand Parc, GP Intencité, s'élèvent à 750 euros par adhérent par an. Trouvez-moi beaucoup de centres sociaux en France qui disposent de tels crédits, d'une part.

D'autre part, n'oubliez pas, Madame, que nous avons à la fois un centre social et un centre d'animation, ce qui veut dire que nous avons deux structures pour offrir le double d'activités et de prestations aux habitants de ce quartier.

M. LE MAIRE. -

Merci. Je ne reviens pas sur le débat sur les caméras de vidéo protection. Il est tranché depuis longtemps. C'est un système tout à fait efficace et je suis heureux que le Ministère de l'Intérieur nous aide à le compléter.

Je serai heureux que la prochaine fois que je consacrerai une journée entière au Grand Parc avec Mme Anne-Marie CAZALET, Mme VICTOR-RETALI puisse nous accompagner car peut-être cela la ferait-elle changer de regard sur ce quartier qui ne ressemble absolument pas à ce qu'elle nous a dit.

Les efforts des différentes collectivités ou établissements en faveur du Grand Parc sont gigantesques.

Aquitanis est en train de moderniser plusieurs immeubles dans des conditions spectaculaires en créant des jardins d'hiver sur les façades qui vont changer complètement l'habitat dans plusieurs centaines de logements.

Aquitanis vient de livrer un établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes, Les Doyennés, qui est une très belle réalisation avec au-dessus des logements sociaux.

Nous sommes en train avec le CCAS de faire la même chose dans le projet dit du Petit Trianon.

Le centre commercial Emile Counord va être entièrement restauré et reconfiguré par In Cité qui va aussi construire des logements en liaison avec ce projet.

Le centre social et la Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion vont être relocalisés par le Conseil Général. Nous nous sommes mis d'accord avec le Conseil Général pour trouver la parcelle de terrain nécessaire.

Enfin le projet de la salle des fêtes progresse, après la piscine.

Donc le Grand Parc bénéficie d'une attention très particulière, extrêmement ambitieuse d'Aquitanis, du Conseil Général et de la Ville. C'est un quartier où il est fait bon vivre quelles que puissent être les difficultés contre lesquelles nous essayons de lutter.

Je mets donc aux voix cette implantation de caméras.

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Il en sera ainsi décidé et communiqué aux habitants du Grand Parc qui les attendent avec impatience.